



Assurez-vous la collection complète des Oeuvres de Champlain et de l'Enquête sur la catastrophe du Pont en vous abonnant dès aujourd'hui à la VIGIE.

## Les ingénieurs du Pont de Québec

C'est un des chapitres les plus intéressants du rapport des commissaires que nous publions aujourd'hui en 2e page.

Il initie le lecteur à l'économie interne des diverses organisations d'ingénieurs et inspecteurs chargés des travaux du pont de Québec. On y apprend que la Compagnie du Pont de Québec avait pour sa part neuf ingénieurs et inspecteurs à son service, et que la Compagnie Phoenix avait un égal nombre d'employés supérieurs pour diriger sa partie. Les commissaires ne font pas mention du personnel du gouvernement, l'ingénieur en chef des chemins de fer, l'inspecteur qui visitait les chantiers tous les mois et le gardien résident aposté à Phoenixville pour recevoir les matériaux, ce qui porterait à 21 l'effectif engagé dans la direction de l'entreprise. Cette récapitulation montre que l'organisation ne péchait pas au moins par le nombre.

Sur le chapitre de la qualité, les commissaires se montrent un peu trop sévères d'un côté pour qu'on accepte leur verdict sans discussion. On remarque en effet dans leur rapport une sorte de partialité pour M. Cooper, qui pourtant d'après eux est l'un des deux principaux coupables. Sur plus d'un point, ils paraissent avoir accepté son *ipse dixit* au détriment des autres, de la Compagnie de Québec en particulier. C'est ainsi qu'ils reprochent à celle-ci de ne pas avoir assez payé M. Cooper, de ne pas lui avoir donné le personnel nécessaire d'assistants. La vérité est que la Compagnie n'a jamais marchandé avec son ingénieur consultant, et c'est lui qui a fixé le chiffre de ses émoluments et le nombre d'employés qu'il désirait avoir sous ses ordres, et qu'on a nommé et payé tous ceux qu'il a demandés.

Les commissaires se montrent particulièrement d'une sévérité outrée à l'égard de M. Hoare, l'ingénieur en chef de la Compagnie de Québec. Il n'est certainement pas juste de l'accuser aussi brutalement d'avoir manqué de jugement parce qu'il n'a ni prévu ni empêché un désastre auquel M. Cooper lui-même ne songeait pas. En effet, on constatera, dans la suite de l'exposé de faits des commissaires, que, dans le temps même où est arrivé l'accident, des symptômes identiques à celui dont la pièce A 9 L donnait signe s'étaient

produits dans d'autres colonnes de même genre et étaient depuis quinze jours l'objet d'une correspondance suivie avec M. Cooper, qui n'y trouvait absolument rien d'inquiétant. Loin de voir, dans ces courbures isolées l'avertissement d'un danger, M. Cooper discutait tranquillement sur la meilleure manière de les rectifier; M. McLure avait suggéré de mettre des étais ou diaphragmes entre les pièces déviées, M. Cooper soutenait que cela ne vaudrait rien, qu'il suffirait de les relier au moyen de boulonnages à doubles vis. De fait, à cette époque, il ne pouvait entrer dans l'esprit de personne qu'il y eût le moindre danger d'un écroulement dont la cause était, non dans les matériaux, mais à la base même des plans, et avait échappé à la vigilance d'un esprit "pénétrant" comme celui de l'ingénieur consultant.

Au reste, voici un nouveau fait encore plus sérieux, que vient de découvrir dans la preuve produite à l'enquête un grand journal de génie civil, l'*Engineering Record* de New-York. Nous traduisons du numéro du 21 courant :

"Il est rare qu'un ingénieur responsable d'un ouvrage grand ou petit ait plus autoritairement et plus délibérément imposé son jugement sur l'entreprise dont il avait charge.

"Il appert que le président et d'autres titulaires de la Compagnie Phoenix avaient remarqué l'extrême légèreté et la faiblesse des fers-angles servant de barres de treillis sur les segments des membres inférieurs du bras d'ancre, où a originé le fléchissement, et que cette observation a été faite pendant que ces pièces étaient en construction dans les ateliers. On avait constaté l'impossibilité de faire l'assemblage de ces pièces sans faire plier ces minuscules barres de treillis. Cette circonstance inquiéta tellement les ingénieurs et le personnel d'inspection de la Compagnie Phoenix que l'ingénieur consultant en fut tout de suite prévenu, avec prière d'étudier et de vérifier la suffisance des barres en question pour l'objet qu'elles devaient servir. Il les approuva cependant et les accepta comme suffisamment fortes pour leur objet, sans même prendre la peine de les examiner à l'usine; c'est du moins ce qu'indique la preuve."

En présence de pareils faits, comment les commissaires peuvent-ils exiger plus de prévoyance de l'ingénieur résident, qui n'avait pas eu connaissance de ces détails, que de l'ingénieur consultant qui avait exigé qu'on lui donnât pleins pouvoirs, et qui, lorsqu'on lui signalait quelque chose d'anormal, répondait: "Ce n'est rien; marchez toujours!" On admettra que la tâche était beaucoup plus facile pour les commissaires de distribuer des brevets d'incapacité après l'accident, que pour M. Hoare de prévoir que le pont allait crouler dans quelques heures.

Messieurs les commissaires peuvent être certains d'une chose: c'est qu'en censurant la Compagnie du pont pour avoir pris M. Hoare comme ingénieur en chef résident, et en traitant celui-ci d'homme inexpérimenté et inapte, ils ont blessé les sentiments d'un grand nombre, mais n'ont convaincu personne. Le public de Québec a suivi depuis des années le développement de cette entreprise; il en connaît quelque chose. Il sait que M. Hoare était depuis longtemps intimement lié au projet du pont; il avait grandi, vieilli avec lui. Le choix que la Compagnie du pont a fait en le nommant était donc tout naturel, et la Compagnie avait de solides raisons d'avoir confiance en lui. Voici en effet un fait digne de remarque: c'est M. Hoare qui a surveillé la construction des fondations du pont, M. Cooper n'en était pas, et les piles sont encore là! C'est l'ouvrage de M. Cooper qui est à l'eau!

## Notre contribution au Tricentenaire

Nos remerciements au *Pionnier* de Nominique pour la note aimable qu'on va lire :

"La VIGIE commence à publier, en feuilleton littéraire, les Mémoires de Samuel de Champlain sur ses voyages et expéditions en la Nouvelle France. La feuille québécoise prétend offrir sous cette forme sa contribution au succès des fêtes du troisième centenaire. L'idée est excellente; sa mise à exécution ne manquera point d'offrir un réel intérêt, et la VIGIE mérite qu'on la félicite et la remercie de cette patriotique pensée."

## Un âge d'or

L'hon. M. Gouin a résumé le débat sur le budget dans un magistral discours où dominait la note enthousiaste. Il a tracé à grandes lignes l'emploi qu'il entend faire de son surplus d'un million: \$150,000 de plus pour l'éducation, pour laquelle on dépensera l'an prochain un bon million; meilleurs traitements pour les instituteurs d'écoles, augmentation des primes d'encouragement aux instituteurs et aux municipalités scolaires; académies commerciales dans toutes les grandes paroisses; \$50,000 de plus pour les ponts en fer, autant pour l'agriculture; les shérifs, magistrats de district, géoliers, les employés civils, mieux payés. C'est parler d'or.

Le premier ministre a eu des mots magnifiques qui peignent bien la politique libérale. Le gouvernement Marchand, dit-il, avait promis de ne pas emprunter; il n'a pas emprunté; le gouvernement Parent avait promis de ne pas emprunter, il n'a pas emprunté; le gouvernement actuel ne fait pas de promesses, mais il n'empruntera pas.... A l'heure qu'il est, la province de Québec est la seule du Dominion qui diminue sa dette.... Nous n'emprunterons pas, nous ne taxerons pas, et nous diminuerons la dette: c'est là notre programme!

Les applaudissements de la chambre à ces paroles se répéteront dans toute la province.

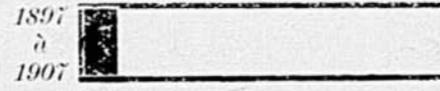
## En blanc et en noir

Vent-on juger d'un coup d'oeil la supériorité du régime libéral sur l'autre?

Dans les dix années de 1886 à 1896, le Canada a dépensé \$65,202,000 en améliorations publiques, sur ses phares et son service côtier et maritime, sur ses travaux publics, en un mot pour ce qui s'appelle dépense à compte du capital. Dans la même période, la dette s'est accrue de \$35,238,000.

Du 1er juillet 1896 au 31 mars 1907, la même catégorie de dépense a été de \$150,528,000, et la dette n'a été que de \$5,174,000.

La différence saute encore mieux aux yeux, par ces simples figures, où la dette nouvelle est représentée par la partie en noir :



## Avertissement

Un abonné de la campagne nous écrit :

"Faites-moi donc parvenir une recette effective afin de détruire le venin de la campagne sornoise que l'on mène contre le parti libéral au moyen de l'*Action Sociale*."

Les agents et adeptes de cette feuille insinuent adroitement que le parti conservateur est le parti du clergé et n'a d'autre programme que celui de l'*Action Sociale*. Par malheur, l'on se fait très vite soupçonner de franc-maçonnerie si l'on élève la voix pour défendre nos chefs, et si l'on dit que les conservateurs s'abritent hypocritement derrière cette feuille catholique qui déjà, s'éloigne de son idéal, et coule lentement sur le terrain qui lui semble naturel: la politique.

L'échec de 1896 n'est donc pas oublié par les castors? La revanche pour eux approche et ils vont y jouer un rôle important. Mais le peuple veille et nous voterons pour ceux qui vaillamment travaillent pour la patrie canadienne."

Déjà nous avons reçu des avertissements de ce genre; nous étions informés qu'en maints endroits les conservateurs exploitaient à leur profit certaines déclarations plus ou moins vaporeuses du nouveau journal.

On nous répondra qu'il est impossible d'empêcher les gens de parler. L'excuse est commode; c'est celle qu'emploient généralement les fauteurs de troubles; ce n'est jamais eux qui sont les coupables, c'est toujours les autres!

Il y a bien des manières de prêter à l'équivoque. Les couleurs qu'on n'ose pas arborer soi-même, on les répand à profusion dans les comptes rendus parlementaires ou autres, en donnant plus d'importance à une partie qu'à l'autre. Ou encore, on abime un député libéral à peines colonnes parce qu'il ne veut pas que les parents soient plus longtemps exploités par les marchands de livres d'écoles, et qu'il croit qu'une seule grammaire ou une seule géographie suffirait tout comme il n'y a qu'un seul catéchisme. Par contre, on se garde bien de dire un mot d'un conservateur qui est en guerre ouverte avec son évêque.

Si l'*Action Sociale* veut sincèrement ne pas vivre de malentendus et de sous-entendus, elle a un moyen bien simple à prendre. Qu'elle répudie les déclarations politiques faites en son nom; qu'elle donne des instructions sévères à ses agents; qu'elle affiche en tête de ses colonnes les réserves si explicites contenues dans le bref pontifical.

## Législation privée

Comme nous l'avions prévu, les promoteurs du bill relatif à la constitution civile de l'*Action Sociale* catholique ont dû abandonner quelques-unes de leurs prétentions devant le comité des bills privés de la Chambre. Il a même été question de retirer complètement le projet, quand l'un des députés a proposé d'appliquer à la requérante la loi des compagnies à fonds social.

Les intéressés n'ont pas voulu consentir à cette proposition, par crainte de voir le stock de la compagnie entre les mains de spéculateurs et peut-être d'adversaires qui l'empêcheraient d'atteindre son but, et le comité a approuvé cette attitude, du reste très raisonnable.

D'autres privilèges, manifestement contraires aux lois existantes, et qui auraient eu pour effet de créer un monopole dangereux, ont été à bon droit refusés. De cette catégorie était la clause où il s'agissait de l'affiliation des associations religieuses, bienfaites, littéraires, artistiques, etc. C'était demander le formidable pouvoir d'englober sous une direction unique, en dehors de tout contrôle extérieur de l'autorité civile, congrégations nombreuses disséminées dans toutes les paroisses et dont l'action est restée jusqu'ici plus ou moins isolée. Le groupement, opéré sous l'empire d'une influence mercantile et laïque comme celle qu'inspire déjà l'*Action Sociale*, constituerait un danger manifeste pour l'Église et pour l'État.

Considérons, en effet, que la direction actuelle de cette compagnie, du moins en ce qui concerne l'administration et la rédaction du journal est exclusivement laïque, d'après le programme des fondateurs. Il est naturel que les premiers administrateurs et rédacteurs aient été triés sur le volet et qu'ils dépendent au service de l'œuvre un zèle de néophites qui les soustrait aux préoccupations d'ordre trop matériel. Mais où est la garantie qu'il en sera toujours de même et que l'élément laïque ne finira pas par prévaloir dans les questions de finance et d'industrie qui se rattachent à cette entreprise?

Les directeurs actuels de l'*Action Sociale* ne peuvent même pas nous reprocher de nous occuper d'une affaire qui ne nous regarde pas, car nous sommes appelés comme tout le monde à contribuer à la quête annuelle du denier de la presse, ordonnée par l'autorité diocésaine.

La législature avait donc le droit de restreindre les prérogatives de cette nouvelle corporation qui paraît

vouloir faire grand dans le temporel comme dans le spirituel, si l'on en juge par son désir d'échapper aux lois ordinaires et d'avoir carte blanche dans la sphère de ses opérations mercantiles.

Les sages précautions du comité des bills privés aurait peut-être contrarié pour le moment les promoteurs de la loi d'exception qu'on voulait lui faire adopter, mais il suffira d'un peu de réflexion pour justifier sa manière de voir. Evidemment, il ne peut y avoir, dans ces questions où l'ordre public est menacé, d'autre solution que celle qui fait passer l'intérêt général avant l'intérêt individuel, la société avant la corporation.

L'on a osé de parler d'hostilité, de parti pris, de la part de ceux qui ont défendu la cause des lois existantes à l'encontre des lois d'exceptions; l'on a même prononcé le mot de scandale.

A notre sens, le vrai scandale aurait été de laisser passer le bill sans amendement. C'eût été une page malheureuse à arracher de nos statuts. Mieux valait ne pas l'y inscrire.

## "Humannm est errare"

Étapes d'une mésaventure :

23 mars.—L'*Action Sociale*, rapportant un sermon de S. G. Mgr Bruchési, au sujet de la tempérance, lui prête les paroles suivantes: "Ceux qui signent cette contre-requête sont de vrais ivrognes."

24 mars.—L'*Action Sociale* prétend rectifier: "Mgr Bruchési s'est contenté de dire qu'un grand nombre de ceux qui signent la requête sont des ivrognes."

26 mars.—Cette récidive était une impertinence à l'égard de l'archevêque de Montréal, car la seconde version n'était pas plus vraie que la première. Pour sa punition, l'*Action Sociale* publie, sans commentaires, sans même un mot d'excuse, la lettre suivante:

"Montréal, le 25 mars 1908.

"Monsieur le directeur de l'*Action Sociale*, Québec.

"Monsieur le directeur,

Les journaux nous ont appris récemment que l'on travaille à faire signer par les électeurs de la Province de Québec la requête suivante adressée au gouvernement:

"L'humble requête des soussignés électeurs de la Province

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

"Que sous le prétexte de promouvoir la cause de la tempérance, l'on demande à votre gouvernement de modifier les dispositions actuelles de la loi des licences quant aux heures de fermeture des restaurants et des hôtels;

"Que les amendements suggérés n'atteindraient pas leur soi-disant but, mais auraient au contraire pour effet immédiat l'éclosion de nombreux bouges où seraient débités des liqueurs frelatées et où la débauche et la prostitution auraient leurs coupées franches hors de toute surveillance possible de la police;

"Que les amendements restreindraient la liberté de l'ouvrier en le privant d'obtenir des rafraichissements, après ses heures de travail, d'une manière régulière et honnête, tandis que le riche pourrait se procurer des spiritueux dans les clubs à toute heure"

"En conséquence, nous vous demandons au nom de la sainte morale, au nom de la liberté individuelle et des droits de l'ouvrier de n'apporter aucun changement à la loi actuelle quant aux heures de fermeture des établissements licenciés.

"Et nous ne cesserons de prier."

Nous avons été, de plus, informés que l'on se proposait de faire signer cette requête dans les hôtels.

Dimanche dernier, à l'Église Saint-Joseph, devant deux mille personnes, j'ai cru de mon devoir de parler d'une pareille démarche qui va tellement à l'encontre de la croisade aussi patriotique que religieuse, entreprise depuis deux ans dans toute la Province. Je me suis élevé fortement, comme je l'ai fait bien souvent déjà, contre l'alcoolisme et le nombre trop grand de buvettes; et j'ai rappelé à mes auditeurs leurs devoirs comme pères de famille et comme citoyens. Mais je n'ai jamais prononcé les paroles que votre correspondant me prête dans l'*Action Sociale* de lundi dernier, pas plus que celles que je lis dans la "rectification" publiée hier.

Evidemment le télégraphe a fait erreur, ou votre correspondant a été mal renseigné.

Agitez, Monsieur le directeur, l'assurance de mes bien dévoués sentiments.

PAUL,

Arch de Montréal.

Evidemment, tout ce qui paraît dans les colonnes du grand journal de la rue Ste-Anne n'est pas parole d'Évangile.

BOISSON NOUVELLE Non alcoolique, Rafraichissante et Bienfaisante.



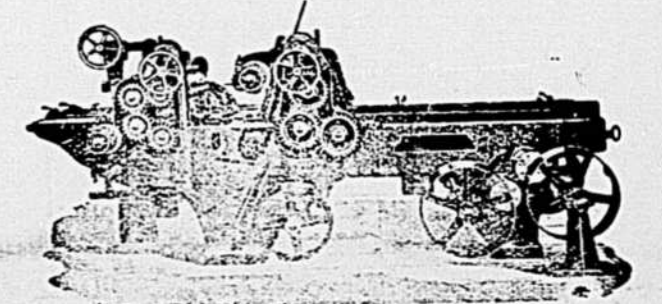
RECOMMANDEE POUR LA GOUTTE ET LE RHUMATISME

GARANTIE QUELLE EST COMPOSÉE DE JUS DE LIMON ET DE LITHINE "LITHIA"

DUPLICATA DU CHAMPAGNE

M. TIMMONS & SON  
QUEBEC

## La Cie Chs. A. Paquet, Ltee



Planeur Embouveteur double surface

## Machineries de toutes sortes

Engins, chaudières à vapeur, moteurs à gazoline, planeurs simples et combinés, et autres machines à bois.

Fournitures de moulins, telles que courroies de cuir, de caoutchouc et de canvas (Toile Rouge), arbres de couche (Shafts), suspenseurs (Hangers), poulies, scies, de toutes sortes, dents de scie, etc., etc.

Les ordres transmis par télégramme ou téléphone exécutés avec promptitude.



Pony Paquet.

VENEZ NOUS VOIR OU ÉCRIVEZ A



Arbre de Scie.

LA GIE CHS. A. PAQUET, LTEE  
Nos. 2 et 4, rue St-Joseph, QUEBEC.

## "Les oiseaux du couvent"

An sujet de la prochaine visite à Québec de l'éminent pianiste-compositeur, M. Henri Kowalski qui doit donner un concert, mardi prochain le 31 mars, à la salle Loyola, nous sommes heureux de reproduire la charmante chronique suivante, extraite du *Journal de Francoise* :

"M. Kowalski, l'artiste de renom, actuellement en visite à Montréal, a donné, la semaine dernière, un récital à Villa Maria.

J'en suis la joie d'y assister, et je vous prie de croire que j'appréciais leur mérite l'exquise musique du maître et la faveur d'être convié à cette audition.

Quel avantage de pouvoir connaître l'auteur de tant de délicieux morceaux! Qui me l'eût dit quand, à mon couvent, je déchiffrais laborieusement, mais avec un grand goût pour le compositeur, la fameuse "Marche Hongroise"!

N'est-ce pas que tout arrive?

Je ne m'attendais pas à faire l'éloge de la virtuosité de M. Kowalski. D'ailleurs, sa remarquable carrière artistique lui a, depuis longtemps, mérité toutes les louanges, et on les lui a toutes faites. Il ne reste donc plus rien de flatteur à ajouter, si ce n'est qu'on pourrait l'entendre aussi longtemps que l'Érmitte de la légende écoutait le chant de l'oiseau, et oublier, dans cette puissante distraction la durée du temps....

Quel délice que cette interprétation des œuvres de Chopin par M. Kowalski! Songez qu'il a connu le poète sublime de la musique, qu'il a puisé à la source même des tradi-

tions la façon d'interpréter ses œuvres, et figurez-vous ce que l'on ressent en écoutant ces sonates passionnées, ces valse déliantes, qui deviennent, sous les doigts de l'habile interprète, comme les échos du jeu émouvant du grand Chopin lui-même.

M. Kowalski a fait entendre plusieurs morceaux de sa composition. Son "Niagara" emplit la vaste salle du couvent du bruit harmonieux de ses cataractes. "Le Cavalier rêveur" fit rêver aussi, je le crains, beaucoup de ces jeunes demoiselles, tandis que son conte musical "Il était une fois...." plut à ce point de soulever d'enthousiastes acclamations.

Si tous les contes étaient aussi jolis, quelle tentation que d'y prêter l'oreille!

Neus étions surtout—quelques rares invités et moi,—à Villa-Maria pour entendre la musique que M. Kowalski avait eu l'heureuse idée de composer sur une pièce de poésie de notre poète national, M. Louis Fréchette.

La poésie s'intitule: "Les Oiseaux du Couvent."

Par une attention charmante, M. Kowalski a dédié le chant à Mlle Pauline Fréchette, la fille du poète, qui termine en ce moment, son cours d'étude à Villa Maria. Et ce fut une autre fille de M. Fréchette, Madame Honoré Mercier dont nous connaissons tous la voix d'or, qui fit entendre pour la première fois les paroles et la musique de la nouvelle chanson.

Le poète assistait à la petite fête, un tintinet ému aux sons de la douce interprète et des applaudissements spontanés du sympathique auditoire.

FRANÇOISE.

# L'enquête sur la catastrophe du Pont

Documents produits au Parlement fédéral par les Commissaires

No. 4

APPENDICE No 7

*Description de l'organisation et du personnel de chacune des différentes compagnies intéressées dans les travaux du Pont.*

Quatre parties étaient directement intéressées aux travaux du Pont : le gouvernement du Canada, la Cie du pont et chemin de fer de Québec, la Phoenix Bridge Company, et la Phoenix Iron Company. Chacune avait son propre personnel chargé de la partie des travaux qui la concernait.

Les commissaires ont fait la connaissance de tous les principaux fonctionnaires concernés, et causé avec chacun d'eux au sujet des devoirs qui leur étaient assignés. La preuve recueillie établit les antécédents professionnels de chacun, leur expérience, leurs aptitudes respectives et la nature de leurs attributions.

Le gouvernement du Dominion était représenté par le député-ministre du département des ch. de f. et can., et ses assistants ; deux députés-ministres et trois inspecteurs ont eu à faire à l'entreprise.

Les intérêts du gouvernement sont clairement définis dans le contrat subsidiaire du 12 novembre 1900 (Pièce 12), et dans l'acte de garantie de 1903 (Pièce 2), et durant tout le cours des travaux la Cie du pont et ch. de f. de Québec a reconnu ses obligations envers le gouvernement en exigeant de ses entrepreneurs qu'ils exécutassent leurs travaux d'une manière acceptable par le gouvernement.

Bien que le député-ministre du département eût pour devoir d'examiner les plans et devis, tous soumis à son approbation, de vérifier les estimés mensuels sur lesquels se faisaient les paiements, d'exercer une surveillance générale de l'ouvrage jusqu'à ce qu'il fût définitivement accepté, en réalité l'entière responsabilité des devis, des plans et de la construction reposait sur les fonctionnaires de la Cie du p. et ch. de f. de Québec, dont les intérêts étaient identiques à ceux du gouvernement. L'autorité spéciale de M. Cooper ayant été officiellement reconnue par les arrêtés en conseil du 21 juillet et du 15 août 1903 (Preuve orale, p. 771).

Antérieurement à la passation de l'arrêté en conseil du 15 août 1903 dont il vient d'être question, il s'agissait de savoir si les décisions de M. Cooper devaient être ou non sujettes à annulation sur l'avis d'un ingénieur expert à l'emploi du département. Par cet arrêté du 15 août 1903, le gouvernement décida pratiquement que les décisions de M. Cooper seraient finales, et ni M. Schreiber ni son successeur M. Butler ne sont en aucun temps intervenus dans sa direction de la partie technique de l'entreprise. M. Cooper entendait la situation exactement de la même manière, et cela établit nettement la position du gouvernement et de M. Cooper sur ce point.

La Cie du Pont et ch. de f. de Québec avait à son service et employait dans ses chantiers un ingénieur en chef, un ingénieur consultant, deux inspecteurs de montage et quatre inspecteurs d'usines. L'ingénieur en chef, M. E. A. Hoare, membre de l'Institut des Ingénieurs civils, avait une grande expérience comme ingénieur de chemin de fer, et avait fait la plus grande partie des ouvrages préliminaires de la compagnie. Son record professionnel est donné au long dans son témoignage (pp. 117 et 276). M. Hoare jouissait d'une haute réputation d'intégrité, de bon jugement et de fidélité au devoir. Au point de vue du caractère personnel et des relations avec Québec et sa population, on n'aurait pu trouver un meilleur homme, et toute la preuve établit qu'il a fidèlement servi la compagnie, au meilleur de sa capacité. Il n'y a cependant rien dans la carrière de M. Hoare qui démontre qu'il eût les connaissances techniques voulues pour diriger cet ouvrage dans toutes ses parties.

Les directeurs de la compagnie ne semblent pas s'être rendu compte de l'importance des devoirs attachés à la position de M. Hoare, et (voir lettre Parent à Holgate, 11 janvier 1908, p. 1038), tout en croyant qu'il ne fut pas compétent pour contrôler tous les travaux, ils lui donnèrent cependant la position, les pouvoirs et les émoluments d'ingénieur en chef.

Bien que cela nous paraisse une erreur de la part de la Cie du P. et ch. de f. de Québec, nous devons dire avec regret que les nominations de ce genre sont loin d'être d'occurrence rare, et il faut admettre qu'en bien des cas on attache plus d'importance et de valeur aux aptitudes exécutives qu'à la science professionnelle et aux études spéciales.

Personnellement, M. Hoare se considérait comme ayant le contrôle général de la construction, avec autorité sur tout à l'exception de l'approbation des plans. La preuve démontre qu'il consacra une grande partie de son temps à la surveillance de la fabrication des matériaux, à l'inspection du montage et à la préparation des estimés ; elle démontre

aussi qu'il lui manquait le coup-d'œil d'ensemble de l'ouvrage que faisaient les inspecteurs et que, si ses subalternes entretenaient à son égard la plus haute considération, ce n'est pas à lui qu'ils s'adressaient pour avis sur les difficultés d'ordre technique.

M. Théodore Cooper, de New-York, était l'ingénieur consultant. Comme expérience, intégrité réputée, érudition personnelle et esprit pénétrant, M. Cooper avait peu d'égaux sur le continent, et sa nomination méritait l'approbation générale. Les attributions précises de M. Cooper consistaient à examiner, corriger et approuver les plans préparés par les entrepreneurs, et à donner son avis à M. Hoare sur les questions de génie civil quand il en était requis. M. Cooper et son assistant-chef, M. Bornit Berger, a consacré le travail le plus minutieux à l'examen des plans. M. Cooper nommait lui-même, pour les raisons données dans son témoignage, les inspecteurs d'usine et de montage, et exigeait de ces inspecteurs des rapports complets et réguliers. M. Cooper dit que son grand désir était de construire ce pont comme l'œuvre finale de sa vie ; aussi y consacrait-il une extrême attention. Il occupait une si haute position dans la profession que sa nomination eut pour effet de chasser de l'esprit de tous les personnes plus directement intéressées toute inquiétude sur le résultat. L'événement a prouvé que sa liaison avec l'entreprise a généralement causé une impression de fausse sécurité. Sa signature au bas d'un plan était aux yeux de tous un brevet sans appel, et il a lui-même accepté l'absolue responsabilité des deux grands changements techniques opérés au cours des travaux : l'agrandissement de la grande portée, et les modifications aux devis et aux formules d'efforts telles qu'adoptées. Dans cet examen de la part prise par M. Cooper à l'entreprise du pont, il ne faut pas perdre de vue que c'était un homme sur l'âge, approchant bientôt les soixante-dix ans, et de si pauvre santé qu'il lui était rarement permis de sortir de New-York.

M. Cooper affrontait une position chargée de grande responsabilité ; il consentit à accepter un salaire modeste pour ses services. La Cie du Pont de Québec ne pouvait pas à lui nommer un personnel d'assistants ; il n'est pas en preuve non plus qu'il ait lui-même demandé la nomination d'un tel personnel. Il s'appliqua à maintenir à ses frais les assistants nécessaires, à même son salaire qui était déjà trop modique pour ses services personnels, et il fit lui-même beaucoup de travail de détail qu'aurait pu tout aussi bien faire un subalterne. Il en résulte qu'il n'eut pas le temps d'approfondir l'exactitude des données et théories employées dans la préparation des tracés, et dut conséquemment laisser passer inaperçues des erreurs fondamentales. C'est une des attributions distinctes de l'ingénieur consultant de rechercher et de corriger ces erreurs, et nous sommes forcés de reconnaître qu'en s'embarquant dans un pareil ouvrage sans suffisamment de personnel et de rémunération, lui et ceux qui l'employaient encourageaient censure, mais il ne dépendait que de lui-même de demander qu'on y portât remède.

Pendant la construction des fondations, M. Cooper visita le chantier du pont à diverses reprises, mais n'en fit rien pendant le montage de la superstructure. Au cours des travaux, il ne fit que trois visites aux usines Phoenix Iron.

Pendant le montage, il arriva à M. Cooper d'ordonner l'interruption de certains travaux d'érection sur réception d'informations de M. McLure ; il communiqua cet ordre à M. Hoare, qui fit immédiatement arrêter l'ouvrage.

Etant donné que les inspecteurs se rapportaient presque entièrement à M. Cooper pour avis et direction, et que c'est lui qui les nommait et leur donnait leurs instructions, et enfin qu'il avait directement affaire aux entrepreneurs, il s'attribuait beaucoup des devoirs d'ingénieur en chef ; vu la nature spéciale des travaux, il était le seul homme à l'emploi de la Cie du pont de Québec qui fut en état de remplir ces devoirs. Il n'était pas autorisé à agir comme tel, et il ne fut pas capable de visiter les travaux du pont pendant le montage.

M. Norman R. McLure était inspecteur assistant de M. Edwards à l'usine jusqu'au commencement du montage ; il agit ensuite comme inspecteur de montage, reprenant sa place d'inspecteur d'usine pendant l'hiver. Il avait été nommé par M. Cooper avec le concours de M. Hoare. Il relevait et de M. Cooper et de M. Hoare, recevait ses instructions de l'un et de l'autre, mais c'est principalement à M. Hoare qu'il faisait rapport sur tout ce qui concernait les estimés mensuels, et à M. Cooper en matières de construction. M. McLure avait de M. Cooper des instructions écrites précises quant à ses devoirs (Preuve orale, p. 80-81), mais n'en avait pas de M. Hoare. M. McLure est un homme de technique, gradué de l'Université Prin-

cton (1904) ; antérieurement à la construction du pont de Québec il était inspecteur de ponts pour le ch. de f. New-York, Ontario et Western, et dans les limites de son expérience remplissait bien ses fonctions ; c'est un ingénieur capable et consciencieux. Il n'avait pas pleine autorité sur le chantier et pour toutes affaires techniques recevait ses avis et instructions de M. Cooper.

Il nous est impossible de comprendre pourquoi M. Cooper, dans une occasion semblable, ne mit pas un résident plus expérimenté en pleine autorité sur l'inspection du montage. Nous devons cependant reconnaître que le pouvoir de faire cette nomination n'appartenait pas à M. Cooper ; M. Hoare, de son côté, a exprimé dans son témoignage sa conviction qu'il était lui-même capable de surveiller les travaux.

M. E. R. Kinloch agissait comme inspecteur de la manutention pendant le montage, ayant été nommé par M. Hoare et relevant de ce dernier. L'expérience de M. Kinloch en travaux de pont, telle qu'établie par son témoignage, montre que, bien qu'il n'eût pas fait d'études techniques, il avait eu à faire à la construction de plusieurs grandes ouvrages du genre, et était tout à fait capable de surveiller les travaux courants de ponts. Ses attributions consistaient à surveiller de près la construction et à voir à la parfaite exécution du montage, particulièrement au rivetage, conformément aux instructions écrites de la Cie Phoenix. Bien que celle-ci ne lui eût donné aucune autorité sur elle, elle coopérait cordialement avec lui vers un objet commun, celui d'assurer l'excellence de l'ouvrage. M. McLure et M. Kinloch travaillaient indépendamment l'un de l'autre, mais toutes les observations et critiques de M. Kinloch étaient rapportées à M. McLure et ont largement contribué à la valeur des registres. M. Kinloch était tout-à-fait chez lui dans ce genre d'ouvrage et a rempli ses devoirs avec soin et intelligence. Son témoignage révèle chez lui un grand esprit d'observation et montre qu'il avait pleine conscience de l'importance de sa charge. Nous sommes cependant convaincus que le pont était trop vaste pour qu'un seul homme pût embrasser tous les détails de la tâche dont était chargé M. Kinloch, et qu'il y aurait dû avoir sur les lieux plus d'un inspecteur également capable.

M. E. L. Edwards était chef inspecteur d'usine, nommé par M. Cooper avec l'assentiment de M. Hoare. Il faisait rapport aux deux. Les circonstances de sa nomination sont définies par M. Cooper dans son témoignage, et l'expérience de M. Edwards comme inspecteur est détaillée dans sa propre déposition. Ses devoirs consistaient à voir à ce que le métal fourni par les laminoirs fût au degré requis par les devis et convenablement éprouvé ; il transmettait régulièrement les bulletins d'épreuve à M. Hoare et visitait M. Cooper pour recevoir ses instructions tous les mois ou chaque fois qu'il se présentait quelque irrégularité. Il avait aussi à voir à ce que les pièces finies correspondissent exactement avec les dimensions marquées aux plans approuvés, et à ce que les méthodes employées pour la fabrication eussent dans tous les cas la précision la plus satisfaisante possible.

Les bulletins d'épreuve de la liste des fautes d'atelier découvertes par les inspecteurs font voir à quel point M. Edwards faisait son devoir.

M. J. W. Meeser était l'assistant de M. Edwards ; son inspection s'appliquait plus particulièrement au travail d'atelier. Il avait là-dessus une ample expérience, ayant eu l'entraînement d'un machiniste, et ayant été pendant un temps sous contre-maître dans les ateliers de la Cie Phoenix Iron. Pendant leur séjour à Phoenixville, les commissaires se sont rendu compte que MM. Edwards et Meeser étaient parfaitement au courant de la besogne qui leur était assignée. Les commissaires ne sont pas toutefois convaincus que l'inspection d'atelier telle qu'arrangée par la Cie du p. et ch. de f. de Québec aurait été aussi parfaite qu'elle l'a été si elle n'avait eu tout le temps la cordiale coopération des employés de la Phoenix Bridge Company et de la Phoenix Iron Company. Le personnel était trop restreint ; et c'est notre opinion que la Cie du pont de Québec aurait fait preuve d'un meilleur jugement en employant un personnel plus nombreux sous la direction d'un homme indépendant possédant une science technique plus étendue, et ayant l'autorité et l'énergie nécessaires pour tenir son bout contre les entrepreneurs.

MM. Keenan et Ostrom ont agi comme inspecteurs aux laminoirs de Harrisburg et de Pittsburg, respectivement. Il n'y a pas de preuve d'aucun défaut sérieux dans le métal fourni par ces établissements, et l'on peut conclure que l'inspection a été minutieuse et fiable.

Dans l'ensemble, le personnel n'était ni suffisant ni bien organisé ; l'excellence de l'ouvrage doit être largement attribuée à l'ambition qu'avaient les entrepreneurs de faire tout ce qu'il y avait de mieux dans

leur pleine mesure ; le point faible de l'organisation était l'absence d'un ingénieur de toute compétence pour le montage et d'une tête forte pour diriger l'inspection d'atelier.

Les employés de la Cie Phoenix les plus intimement attachés au pont de Québec étaient l'ingénieur en chef, l'ingénieur des tracés, l'ingénieur chargé des détails, l'inspecteur d'usine, le surintendant du montage, le contre-maître du montage, l'ingénieur résident des observations et l'ingénieur résident du montage.

L'ingénieur en chef était M. Deans, qui occupa cette position depuis nombre d'années et qui est avantageusement connu au loin comme un constructeur expert en ponts. Les devoirs personnels de M. Deans consistent dans la direction générale de tous les travaux exécutés par sa compagnie. On peut mieux le désigner comme son chargé d'affaires en chef, et c'est en cette qualité qu'il a dirigé toutes les négociations qui ont précédé les contrats du pont de Québec. Par la nature de son travail, il ne lui est pas possible de suivre de près les détails techniques des calculs et de l'exécution ; c'est la partie spéciale de ses deux principaux assistants M. Szlapka et M. Milliken, qui agissent sous ses instructions générales. M. Deans s'est montré très actif dans l'accomplissement de ses devoirs, suivant de près la progression des travaux dans toutes leurs parties ; il avait la direction générale pour l'exécution du contrat.

Les agissements de M. Deans dans le mois d'août 1907 et sa manière de juger les choses, telle qu'elle apparaît à la correspondance et à la preuve, manquant de prudence et dénotant un défaut d'appréciation de la gravité de la situation.

L'ingénieur chargé des tracés était M. Szlapka, qui avait reçu l'éducation technique la plus complète en Allemagne et avait été depuis 27 ans au service de la Cie Phoenix, 21 ans dans sa présente position. On trouvera à la page 935 de la preuve la liste des plus importants ouvrages exécutés par cette compagnie d'après les plans de M. Szlapka ; elle démontre qu'antérieurement à 1903 sa compétence d'ingénieur avait subi l'épreuve la plus parfaite et qu'il avait une vaste expérience. Suivant la coutume des organisations de ce genre dans les compagnies actuelles de constructeurs de ponts, le travail de M. Szlapka se bornait à son propre département ; son habitude personnelle de la partie du transport et du montage était par conséquent limitée. La preuve fait voir que M. Cooper, bien connu comme critique impitoyable et profond, avait pleine confiance en la compétence de M. Szlapka ; il avait pu, à l'occasion de maintes entreprises antérieures, se former une idée juste à ce sujet. M. Szlapka avait l'entière responsabilité de la partie des plans, et, d'après leurs investigations personnelles à Phoenixville, les commissaires se sont assurés que cette partie avait été exécutée avec soin et énergie. Les erreurs et méprises de M. Szlapka, auxquelles les commissaires attribuent directement la cause du désastre, sont discutées ailleurs.

L'ingénieur chargé des détails était M. Charles Scheidl. Ce dernier avait reçu son éducation technique en Allemagne et était depuis 24 ans au service de la Cie Phoenix, dont 18 ans dans sa présente position. Sa participation à l'entreprise du pont de Québec est nettement et pleinement définie dans sa déposition, qui commence à la page 914 de la preuve ; en abrégé, elle consistait dans la préparation des dessins d'atelier d'après les grandes lignes des plans déterminés par Szlapka. La précision de cette partie du travail est attestée par les registres d'atelier, par ceux de MM. Edwards et Meeser, et son utilité consistait pratiquement dans l'inspection supplémentaire des ouvrages d'atelier. Il faisait rapport à M. Deans et à M. Szlapka, et tenait un registre de toutes les erreurs découvertes ainsi que des méthodes adoptées pour les corriger. L'examen des "corrections de chantier" (held corrections) signalées par l'ingénieur résident chargé du montage fait voir le degré de perfection de cette inspection d'atelier ; par confrontation des registres, nous constatons que le travail de M. Morris a été même plus complet et plus exact que celui de MM. Edwards et Meeser. Il est juste de ne pas limiter à M. Morris seul le mérite de cette précision ; il convient de l'étendre à MM. W. H. Reeves, Deans et No ris dont il recevait ses instructions d'inspecteur.

Le surintendant du montage était M. A. B. Milliken, qui avait autorité générale sur l'exécution de tous les contrats de la compagnie après livraison des matériaux par la Phoenix Iron Company. Il occupait sa présente position depuis 17 ans. On trouve dans sa déposition une liste des plus importantes structures érigées sous ses ordres (pp. 52 et 53).

M. Milliken ne bornait pas son attention aux travaux du pont de Québec ; il avait aussi à voir en même temps à l'exécution de plusieurs autres contrats. La preuve démontre qu'il a consacré un temps considérable à cet ouvrage et qu'il l'a toujours suivi de près. Le système de rapports progressifs en usage dans son département était très complet.

M. Milliken faisait rapport à M.

(Suite à la 4<sup>ème</sup> page)

COMPAGNIE  
**PAQUET**  
LIMITÉE

## Nouvelles Marchandises

A des prix de Bon Marché qui nous amèneront des foules au magasin

# SAMEDI

Des réductions étonnantes dans les marchandises les plus nouvelles de la saison, voilà ce que nous vous offrons, samedi. C'est vous dire que vous ne pouvez manquer cette belle occasion de vous procurer des effets du printemps et de l'été, juste au moment où les assortiments sont encore les meilleurs et à des prix beaucoup en dessous de la vraie valeur des marchandises. En plus de celles que nous annonçons vous trouverez une grande quantité d'autres que le manque d'espace nous force à laisser de côté dans cette annonce.

### VENEZ DONC DE BONNE HEURE

#### Nouveaux complets du printemps pour hommes

Éléphants complets du printemps, pour hommes, confectionnés, points 36 à 42, jolis mélanges gris, veston à simple croisure, coupe la plus nouvelle, prix régulier \$12.00 chacun ; en vente samedi ..... \$10.00

#### Complets à Blouse russe pour garçonnets

Seulement 40 complets à blouse russe, en serge grise et bleue, pour garçonnets, points 22 et 23 seulement, valeur toute spéciale à nos prix réguliers \$4.00 et \$6.00 ; en vente samedi à une grande réduction, ceux de \$4 à \$2.50 ceux de \$6.00 à ..... \$4.00

#### Jolis Parapluies pour hommes

Valant 80 cts pour 65 cts  
Belle qualité de parapluies en serge noire, belle poignée, couverture de noir durable, valeur toute spéciale à notre prix régulier 80c pièce, et valant bien \$1.00 ; bon marché de samedi ..... 65c

#### Mouchoirs de Toile

Belle qualité de mouchoirs de Toile pure, grandeur pour hommes, 19 x 19 pouces, prix régulier 15c pièce ; bon marché de samedi ..... 12c

#### Toile à Nappes

Toile damassée et non blanche à nappes, 72 pouces de large, deux qualités supérieures offertes samedi à nos prix spéciaux, la verge ..... 39c et 49c

#### Toile à Nappes

Toile damassée et blanche à nappes en coupons de 1 1/2 à 10 verges, prix réguliers 40c et 50c la verge ; bon marché de samedi ..... 25c

#### Serviettes de Toilette

Serviettes de toilette en toile blanche damassée, grandeur 20 x 40 pouces, à franges nouées, vendues régulièrement 35 cts pièce ; très bonne qualité au prix de samedi, chacune ..... 25c

#### Couvertures blanches

Couvertures en laine blanche et une petite quantité de coton, grandeur 64 x 80 pouces, bords bleus ou roses, prix régulier \$4.50 la paire ; bon marché de samedi ..... \$3.68

#### Couvre-pieds

Couvre-pieds blancs, grandeur de lit double, nouveau patron, qualité splendide à notre prix régulier \$1.60 pièce ; bon marché de samedi ..... \$1.28

#### Tapis de Table

Tapis de table en coton damassé, fond rouge et jolis dessins blancs, grandeur 66x96 pouces, à franges, prix régulier \$1.75 pièce ; bon marché de samedi ..... \$1.29

#### Chemises pour hommes

Chemises de coton blanc, pour hommes, plastron dur, points 14 à 16 1/2, genre le plus nouveau, prix réguliers 75c, \$1.00 et \$1.25 pièce ; réduit spécialement pour samedi ..... 59c, 79c et 89c

#### Faux-cols en toile

Faux-cols en toile blanche pour hommes, points 14 à 18, de genre rabattu, vendus régulièrement 15c pièce ; bon marché de samedi ..... 9c

#### Chaussettes de laine

Chaussettes en laine drab, de poids léger, points 19 1/2 et 11, genre uni, ces chaussettes sont faites de belle laine, prix régulier 35c la paire ; bon marché de samedi. 19c

#### Bottines pour hommes

Bottines en cuir verni, de genre Blucher et à lacets, goodyear welt, points 7 à 10, prix régulier \$3.50 la paire et valant bien ce prix ; bon marché de samedi, la paire ..... \$2.50

#### Gravures assorties

Gravures de chambre à coucher et de salle à diner, cadres dorés de 4 pouces, grandeur 27-23 pouces, très belles, prix régulier \$1.25 pièce ; bon marché de samedi, tant qu'il en restera ..... 75c

#### Imitations de couleurs à l'eau

Imitation de couleurs à l'eau, cadres dorés de 1 1/2 pouce, grandeur 15x27 pouces, prix régulier \$1.25 pièce ; seulement une quantité limitée au prix de bon marché de samedi ..... 99c

#### Réveille-matin

Réveille-matin nickelés, garantis marcher 30 heures, bonne valeur à notre prix spéciaux, la verge ; bon marché de samedi, tant qu'il y en aura ..... \$1.13

#### Miroirs ronds

Miroirs ronds, montures nickelées, 7 pouces de diamètre, prix régulier 35c pièce ; bon marché de samedi ..... 19c

#### Boutons de nacre

Boutons de nacre orientale de la meilleure qualité, genre le plus nouveau, de grandeur variées, choix splendides, prix régulier 15c la douzaine ; bon marché de samedi ..... 11c

#### Veilleuses

Veilleuses en verre, très utiles et de service, prix régulier 35c pièce, nous en avons une certaine quantité au prix de bon marché de samedi ..... 25c

#### Abat-Jour

Nous venons de recevoir un très bel assortiment d'abat-jour pour chandeliers, en papier, de couleur rouge, nil, verte ou rose, décors splendides, samedi ..... 17c

#### Services à Poissons

Services en argent, poignée en ivoire, la lame gravée à la main, ces services sont en belles boîtes de peluche, prix régulier \$4.50 ; bon marché de samedi ..... \$3.25

#### Pots à Lait

Très belle qualité de pots à lait en grès blanc, grandeur d'une chopine, prix régulier 60c pièce ; réduits spécialement pour samedi, chacun ..... 45c

**- AVIS -**

**Maison E. Roumilhac**

FONDEE EN 1875  
Le plus grand Stock en Ville de  
Vins, Liqueurs, Cognac,  
Genièvre, Scotch, etc.,  
Huile d'Olive, Conserves, etc.,  
Fromages de Roquefort, Limbourg, etc.,  
Spécialité de café.

**Prix Spécial pour Hôtels et Restaurants**

**E. ROUMILHAC,**  
48-50 Côte du Palais,  
QUEBEC.

Téléphone 1146.

**Archer & Co.**

MARCHAND DE  
**BOIS et CHARBON**

138-140, rue St-André  
Téléphone 646

**LA REGION DU LAC ST JEAN CANADA**

**20,000,000**  
acres d'excellentes terres à blé à 20° L'ACRE

UN PAYS ABONDANT EN EXCELLENTE EAU  
UN BON BOIS A 150 MILLES

Saufement dans des ports de mer de l'Amérique  
UN PAYS POUR LES INDUSTRIES DE TOUTES SORTES  
REMPLI DE POUVOIRS D'EAU  
BEAU CLIMAT et COMMUNICATIONS FACILES

POUR RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER  
RENÉ DUPONT, AGENT DE COLONISATION  
CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC ST-JEAN  
PLA. ST-ANDRÉ, QUEBEC, CANADA.

**TAPISSERIES**

Et décorations murales de tout genre - - -

Le public est invité à venir voir la variété extraordinaire de notre assortiment qui n'est surpassé par personne . . . . .

**Marier & Tremblay**  
PEINTRES-DECORATEURS ET DOREURS  
Coin des rues Desfossés et du Pont,  
QUEBEC



Téléphone No. 32

**BOSWELL & BROTHER LTD**

Bière et Porter

90-118, RUE SAINT-VALLIER, :: QUEBEC

Garanti par le Gouvernement Canadien

**FABRIQUE PAR E. W. PARKER**  
DISTILLATEUR - - MONTREAL

**Parker's STANDARD Whisky Blanc**

LE PLUS PUR ET LE MOINS COLORE DES SPIRITUEUX.

**GILLESPIES & CO.,** Seuls agents  
12, rue St-Sacrement, Montréal.

Il a passé deux ans en entrepot

**GURNEY, MASSEY & Cie L<sup>tee</sup>**

MANUFACTURIERS

— de —

Fournaises et Poeles

387, RUE ST-PAUL  
Montréal

**Quebec Railway Light and Power Co.**

**Horaires Automne et Hiver 1907-08**

L'ET APRES LUNDI LE 30 SEPTEMBRE 1907  
Les trains circuleront comme suit :

**Entre Québec et les Chutes Montmorency.**

LA SEMAINE

Départ de Québec pour les Chutes Montmorency à 5.30, 6.00, 7.00, 7.30, 8.00, 9.00, 9.45, 10.00, 11.00 A.M., 12.00 (midi) et toutes les 30 minutes de 1.00 à 6.00 P.M. et 7.00, 7.30, 8.00, 9.00, 10.00 et 11.00 P.M.

Départ des Chutes Montmorency pour Québec, 6.00, 6.11, 6.39, 6.54, 7.30, 8.11, 8.39, 9.20, 10.21, 10.30, 11.20 A.M., 12.30 et à toutes les 30 minutes, de 1.20 à 6.30 P.M., à 7.30, 8.30, 9.30, 10.00, 10.30 et 11.30 P.M.

LE DIMANCHE

Départ de Québec pour les Chutes Montmorency 7.00, 7.45, 10.00 A.M. et toutes les 30 minutes, de 1.00 à 6.00 P.M. et 7.00, 7.30, 8.00, 9.00, 10.00 et 11.00 P.M.

Départ des Chutes Montmorency pour Québec, 6.45, 10.30, 11.00, 11.30 A.M., 12.00 (midi) et toutes les 30 minutes, de 1.30 à 6.30 P.M. et 7.30, 8.30, 9.30, 10.00, 10.30 et 11.30 P.M.

**Entre Québec, Beauré et St-Joachim**

JOURS DE SEMAINE

Départ de Québec pour Ste-Anne de Beauré, 8.30, 9.45 A.M., 1.45, 4.15, 5.15, 6.15 et 7.30 P.M.

Départ de Ste-Anne de Beauré pour Québec, 5.30, 6.15, 7.30, 9.45, 11.45 A.M., 4.15 et 9.30 P.M.

DIMANCHES

Départ de Québec pour Ste-Anne de Beauré, 7.0, 7.45, 10.00 A.M., 1.45, 5.45, 6.15 et 7.30 P.M. et 8.15 P.M.

Départ de Ste-Anne de Beauré pour Québec, 5.45, 10.30, 11.00, 11.30 A.M., 12.00 (midi), 1.45 et 9.30 P.M.

Départ de Québec pour Beauré, 9.45 A.M., 1.45 et 5.15 P.M.

Départ de Québec pour St-Joachim, 9.45 A.M. et 5.15 P.M.

Départ de Beauré pour Québec, 7.23, 11.28 A.M. et 4.00 P.M.

Départ de St-Joachim pour Québec, 7.15 et 11.30 A.M.

Les chars électriques font racordement à la jonction Mastal avec tous les trains, pour les passagers allant au revenu d'un sanatorium Mastal, Asl e, etc., au prix de 5c.

Express pour petits paquets, boîtes, viandes, etc., sur tous les trains. Prix 5c et plus, suivant le poids.

Pour information, s'adresser au Surintendant.

A. EVERELL, Surintendant. EDW. A. EVANS, Gérant Général

**TABAC**

**Rose Quesnel**

A fumer, doux et naturel

**TABAC Champlain**  
A fumer et à chiquer

**THE CANADIAN SHOE MACHINERY CO., Ltd.**  
**ERNEST GARON**  
Directeur-Administrateur

Fabrique de Machines à cheville, à visser (Standard), "Slugger, Loose Nailer, Heeler" et autres machines spéciales.

**308 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.**

Prompte attention à toutes commandes et réparations.  
PHONE 2335

**A LOUER**

Le 2e étage du ST-GEORGES HALL  
Mesurant 85 x 35

Convient pour CLUBS ou REUNIONS de SOCIÉTÉS.  
Sera libre le 15 MARS.

8, rue Collins, Haute-Ville

**CHAMPLAIN**

**TABAC a FUMER ET CHIQUER**

**CONSERVEZ LES COUPONS**

**ROCK CITY TABACCO<sup>CO</sup> LTD QUEBEC**

Feuilleton littéraire de la VIGIE

**LES VOYAGES**

Faits au grand fleuve St-Laurent

PAR LE

Monsieur DE CHAMPLAIN, capitaine ordinaire pour le Roi en la marine, depuis l'année 1608 jusque en 1612.

No 4 (Suite)  
CHAPITRE IV.

*Retour du Pont-gravé en France. Description de notre logement et du lieu où séjourna Jacques Cartier en l'an 1535.*

Après que toutes ces choses furent passées, le Pont partit de Québec le 18 septembre pour s'en retourner en France avec les 3 prisonniers. Depuis qu'ils furent libérés tout le reste se comporta sagement en son devoir.

Je fis continuer notre logement, qui était de trois corps de logis à deux étages. Chacun contenait trois toises de long et deux et demie de large. Le magasin six et trois de large avec une belle cave de six pieds de haut. Tout autour de nos logements je fis faire une galerie par dehors au second étage, qui était fort commode, avec des fossés de quinze pieds de large et six de profond ; et au dehors des fossés, je fis plusieurs pointes d'éperons qui enfermaient une partie du logement, là où nous eûmes nos pièces de canon ; et devant le bâtiment il y a une place de quatre toises de large, et six ou sept de long, qui donne sur le bord de la rivière. Autour du logement il y a des jardins qui sont très bons et une place du côté du septentrion qui a quelque 100 ou 120 pas de long et 50 ou 60 de large. Plus proche du dit Québec, il y a une petite rivière qui vient de dans les terres d'un lac distant de notre habitation de six ou sept lieues. Je tiens que dans cette rivière qui est au nord et un quart du nord-ouest de notre habitation, ce fut le lieu où Jacques Cartier hiverna, d'autant qu'il y a encore à une lieue dans la rivière des vestiges comme d'une cheminée, dont on

a trouvé les fondements, et apparence d'y avoir eu des fossés autour de leur logement, qui était petit. Nous trouvâmes aussi de grandes pièces de bois écarriés, vermoulus, et 3 ou 4 balles de canons. Toutes ces choses montrent évidemment que ça a été une habitation, laquelle a été fondée par des chrétiens ; et ce qui me fait dire et croire que c'est Jacques Cartier, c'est qu'il ne se trouve point que personne n'a hiverné ni bâti en ces lieux que le dit Jacques Cartier au temps de ses découvertes, et fallait à mon jugement que ce lieu s'appelât Ste-Croix, comme il l'avait nommé, que l'on a transféré depuis à un autre lieu qui est 15 lieues de notre habitation à l'ouest, et n'y a pas d'apparence qu'il eût hiverné en ce lieu que maintenant on appelle Ste-Croix, ni en d'autres ; d'autant qu'en ce chemin il n'y a rivière ni autres lieux capables de tenir vaisseaux, si ce n'est la grande rivière ou celle dont j'ai parlé ci-dessus, où de basse mer, il y a demi-brasse d'eau, force rochers et un banc à son entrée ; car de tenir des vaisseaux dans la grande rivière, où il y a de grands courants, marées et glaces qui charrient en hiver, ils courraient risque de se perdre, aussi qu'il y a une pointe de sable qui avance sur la rivière, qui est remplie de rochers, parmi lesquels nous avons trouvé depuis 3 ans un passage qui n'avait point encore été découvert ; mais pour le passer il faut bien prendre son temps, à cause des pointes et dangers qui y sont. Ce lieu est à découvert du vent du nord-ouest, et la rivière y court comme si c'était un saut d'eau et y perd de deux brasses et demie. Il ne s'y voit aucune apparence de bâtiments, ni qu'un homme de jugement voulût s'établir en cet endroit, y en ayant beaucoup d'autres meilleurs quand on serait forcé de demeurer. J'ai bien voulu traiter de ceci, d'autant qu'il y en a beaucoup qui croient que ce lieu fut la résidence du dit Jacques Cartier.

Et pour montrer encore que ce lieu que maintenant on appelle Ste-Croix n'est pas le lieu où hiverna Jacques Cartier, voici ce qu'il en dit en ses découvertes, extrait de son histoire, qu'il arriva à l'île aux Coudres le 5 décembre en l'an 1535. (d'après le second voyage de Cartier, c'est le 6 septembre) qu'il nomma de ce nom, parce qu'il y avait beaucoup de ces arbres.

Et le 7 du mois il partit de là pour remonter le fleuve, où il vit 14 îles distantes de l'île aux Coudres de 7 à 8 lieues du sud et dit que le lieu où sont les îles sud est le commencement de la province du Canada et qu'il arriva à une île de 10 lieues de long et

5 de large, où il se fait une grande pêcherie de poisson, principalement de l'esturgeon. Il dit aussi qu'il mouilla l'ancre entre cette île et la mer du Nord, qui est un passage petit et dangereux, et là mit 2 sauvages à terre qu'il avait emmenés en France, et après avoir arrêté en ce lieu quelque temps avec les peuples du pays il fit amener ses barques, et passa outre avec le flot pour chercher havre et lieu de sûreté pour ses navires, ils cotoyèrent l'île et au bout trouvèrent un havre d'eau fort beau et plaisant, auquel il y a une petite rivière qu'ils trouvèrent fort propre pour mettre leurs vaisseaux à couvert, et la nommèrent Ste-Croix, pour y être arrivés ce jour-là, lequel lieu s'appelait en ce temps Stadaea (Stadaconé) que maintenant nous appelons Québec.

Le 19 de septembre il partit de Ste-Croix où étaient les vaisseaux, et fit voile pour remonter avec la marée le dit fleuve qu'ils trouveront fort agréable tant pour les bois, vignes et habitations qu'il y avait de son temps qu'autres choses ; et furent poser l'ancre à 25 lieues de l'entrée de la terre du Canada, qui est au haut de l'île d'Orléans, du côté de l'Orient ainsi appelée par le dit Cartier. Ce que l'on appelle aujourd'hui Ste-Croix, s'appelait alors Achelacy, la dite rivière au courant fort et dangereux, tant pour les rochers qu'autres choses, et où on ne peut passer que de flot, distant de Québec et de la rivière où hiverna Cartier, 15 lieues.

Pendant que les charpentiers, scieurs d'ais et autres ouvriers travaillaient à notre logement, je fis mettre tout le reste à défricher autour de l'habitation, afin de faire des jardinages pour y semer des grains et graines pour voir comme le tout fructifierait, d'autant que la terre paraissait fort bonne.

Cependant quantité de sauvages étaient cabanés proche de nous, qui faisaient pêche d'anguilles, dont ils se nourrissent et font sécher pour l'usage jusqu'au mois de février que les neiges sont grandes de 2 pieds 1/2 et 3 pieds, qui est le temps que quand leurs anguilles et autres choses qu'ils font sécher sont accomodées, ils vont chasser aux castors où ils sont jusqu'au commencement de janvier. Comme ils y furent, ils nous laissèrent en garde toutes leurs anguilles et autres choses jusqu'à leur retour, qui fut au 15 décembre, et ne firent pas grande chasse de castors, les rivières étant débordées ainsi qu'ils nous dirent. Je leur rendis toutes leurs victuailles qui ne durèrent que jusqu'au 20 de janvier.

Tous ces peuples pâtissent tant, que quelquefois

ils sont contraints de vivre de certains coquillages, et manger leurs chiens et se couvrent de leurs peaux contre le froid. Je tiens que si on leur montrait à vivre, et le labourage des terres, ils apprendraient fort bien ; car il s'en trouve assez qui ont bon jugement et répondent à propos sur ce qu'on leur demande. Ils ont une méchanceté entre eux qui est d'user de vengeance, et d'être grands menteurs, gens auxquels il ne se faut pas trop confier, sinon avec raison et la force en la main. Ils promettent assez, mais ils tiennent peu. Ce sont gens dont la plupart n'ont point de loi, selon que j'ai pu voir, avec tout plein d'autres fausses croyances. Je leur demandai de quelle sorte de cérémonies ils usaient à prier leur Dieu, ils me dirent qu'ils n'en usaient point d'autres, sinon qu'un chacun le priaient en son cœur, comme il voulait. Voilà pourquoi il n'y a aucune loi parmi eux, et ne savent ce que c'est d'adorer et prier Dieu, vivant comme bêtes brutes, et je crois que bientôt ils seraient bons chrétiens si on habitait leur terre, ce qu'ils désirent la plupart. Ils ont parmi eux quelques sauvages qu'ils appellent Pillotois, qui croient parler au diable visiblement, leur disant ce qu'il faut qu'ils fassent, tant pour la guerre que pour autre chose, et s'il leur commandait qu'ils allassent mettre en exécution quelque entreprise, ils obéiraient aussitôt à son commandement. Comme aussi ils croient que tous les songes qu'ils font sont véritables ; et de fait, il y en a beaucoup qui disent avoir vu et songé choses qui adviennent et adviendront. Mais pour en parler avec vérité, ce sont des visions diaboliques qui les trompent et séduisent. Voilà tout ce que j'ai pu apprendre de leur croyance bestiale. Tous ces peuples sont gens bien proportionnés de leur corps, sans difformité, et sont dispos. Les femmes sont aussi bien fermées, potelées et de couleur bazannée, à cause de certaine peinture dont elles se frottent, qui les fait demeurer olivâtres. Ils sont habillés de peaux ; une partie de leur corps est couverte et l'autre découverte ; mais l'hiver ils remédient à tout ; car ils sont habillés de bonnes fourrures, comme de peaux d'élan, loutres, castors, loups marins, cerfs et biches qu'ils ont en quantité. L'hiver quand les neiges sont grandes ils font une manière de raquettes qui sont 2 ou 3 fois plus grandes que celles de France, qu'ils attachent à leurs pieds, et vont ainsi sur la neige sans enfoncer ; car autrement ils ne pourraient chasser ni aller en beaucoup de lieux.

(A continuer)

Aux abonnés en ville

Ceux de nos abonnés de Québec qui ne reçoivent pas régulièrement la Vigie par la distribution de 4 heures le mercredi et samedi après-midi sont priés de nous en avertir immédiatement.

L'ADMINISTRATION.

Phone 1889.

L'enquête sur la catastrophe du Pont

(Suite de la 2ème page)

Deans, et sur le chantier n'intervenait en rien sur les attributions de M. Yenser qui en avait la charge; il l'avait été tout le temps soignée et méticuleuse. Les procédés de montage ont été tracés en collaboration par le service technique et celui du montage de la Cie Phoenix; les détails des pièces, leurs raccords, les grues de travail et l'ordonnance générale du montage étaient réglées par les ingénieurs, et les questions d'outillage et de gréement par le service du montage. C'est M. Milliken qui nomma M. Yenser contremaître au Pont de Québec.

M. B. A. Yenser avait charge du montage sous les ordres de M. Milliken; sur le chantier, il avait autorité absolue. Il faisait le montage des ponts depuis nombre d'années, et travaillait pour la Cie Phoenix depuis une quinzaine d'années. On trouvera dans le témoignage de M. Deans (p. 42) un relevé des principales structures métalliques érigées par M. Yenser, qui est désigné comme "ayant révélé une habileté exceptionnelle comme monte-tr, prudent et consciencieux, ayant toute l'expérience voulue pour conduire les ouvriers." Il faut noter que M. Yenser n'avait absolument aucune autorité pour altérer le programme du montage, qui était réglé à Phoenixville; on lui fournissait un livret d'instructions avec chaque envoi de plans. Ses attributions étaient largement exécutives, ses devoirs consistant à suivre ses instructions à la lettre et à voir à ce que les éléments de travail sous ses ordres donnaient leur maximum d'efficacité. Il avait ordre d'apporter un soin extrême à l'inspection du gréement et de tous les appareils de montage. M. Yenser n'avait pas d'entraînement technique, et sa position n'en demandait pas. L'initiative qu'il prit le 27 août 1907 en continuant le montage fut immédiatement rapporté à ses supérieurs du corps des ingénieurs et approuvée. La preuve démontre que c'était un surintendant capable et énergique, et qu'il a marché à la mort avec une suprême confiance dans le jugement de ses supérieurs à Phoenixville.

M. A. H. Birks, l'ingénieur résident chargé du montage, qui a lui aussi péri dans le désastre, avait une entière confiance au talent et à la compétence des ingénieurs de la Cie Phoenix, dont il avait eu amplement occasion d'apprécier l'excellence. La personnalité de M. Birks est décrite, et ses états de services sont mentionnés dans la déposition de M. Deans (p.p. 42 et 90). On y remarquera que l'expérience de M. Birks était plutôt restreinte. Il avait reçu un entraînement complet dans le tracé des matériaux de montage. Ses devoirs consistaient à inspecter les matériaux à leur arrivée au pont, à voir qu'ils fussent mis en bonne place, à surveiller les monteurs pour s'assurer que le programme de montage fut suivi à la lettre tel que réglé dans les instructions écrites reçues de Phoenixville. La preuve démontre que cette tâche a été fidèlement et intelligemment accomplie. M. Birks préparait tous les rapports techniques pour transmission à Phoenixville, et avisait M. Yenser sur les questions réclamant quelque connaissance technique.

M. F. A. Cudworth était l'ingénieur résident chargé des observations. Il n'est survenu au cours de cette enquête aucune question importante affectant la partie de M. Cudworth; il suffit de dire qu'il s'est bien et fidèlement acquitté de ses devoirs. Le bureau de Phoenixville comptait principalement sur lui pour l'observation des mouvements des diverses parties des fermes à mesure que le travail avançait, et ses observations sont notées dans les rapports.

On peut dire qu'en général tout ce personnel était d'une haute valeur; composé d'hommes bien entraînés et ayant amplement d'expérience chacun dans sa partie; et il ressort de tous l'ensemble de la preuve que tout éprouvait un vif sentiment de fierté de se savoir attachés à une entreprise de cette envergure, avec ferme détermination de faire tout ce qui leur était possible pour en assurer le plein succès. Les commissaires sont cependant d'avis que la Phoenix Bridge Company, a erré, manqué de jugement, et n'a pas su apprécier la magnitude et les difficultés de l'ouvrage qu'elle avait sur les bras, en n'attachant pas à son organisation un ingénieur de montage qui, par son entraînement technique et une longue expérience des travaux de grands ponts, eût eu la compétence voulue pour diriger sur place ces travaux de montage. Il est vrai qu'en cela elle a suivi la pratique ordinaire; mais cette pratique ne s'appliquait pas à cet ouvrage particulier.

Le gérant de la Phoenix Iron Company était M. Norris, qui occupait depuis 1890 une haute position dans cette compagnie; il en devint gérant en 1900. C'est sous sa direction que

les usines de la compagnie ont été remaniées, agrandies, augmentant notablement la production. Ses efforts pour se procurer les plus excellents matériaux et la meilleure main-d'œuvre pour le pont de Québec sont relatés au long dans son témoignage, et la manière dont il a conduit sa partie est, d'après les commissaires, digne d'éloges comme travail soigné, minutieux et énergique.

Les commissaires sont d'opinion que les usines de la Phoenix Iron Company sont bien conduites et administrées.

(Signé) HENRY HILGATE, Président.

J. G. G. KERRY, J. GALBRAITH.

Une question

Les touristes, en juillet prochain, afflueront vers notre ville, à l'occasion des grandes fêtes. Nous pouvons estimer leur nombre à 50,000.

Une flotte nombreuse, envoyée par l'Angleterre, escortera à Québec Son Altesse Royale le prince de Galles. Les nations, amies ou alliées de la mère-patrie, dépêcheront chez nous des escadrons puissants, comme témoignage de leur sympathique intérêt.

Le gouvernement canadien concentrera sur les Plaines d'Abraham, pour leur exercice annuel, durant le tricentenaire, une armée de 20 à 25,000 soldats.

Les fournisseurs québécois seront donc appelés à nourrir toutes ces bouches: 50,000 touristes, 15 à 20,000 marins, 20 à 25,000 miliciens, les 75,000 habitants de notre cité, un total d'à peu près 175,000 hommes.

Les comités du tricentenaire ont-ils pris ou prendront-ils des mesures pour éviter la rareté des vivres qui signifierait une hausse arbitraire des prix?

Les citoyens sont intéressés à ce qu'un trust soit prévenu. Une réponse calmerait bien des inquiétudes.

La fermeture à 7 heures

La politique suivie par notre journal, au sujet de la fermeture à sept heures, a été endossée par le Conseil municipal des Trois-Rivières.

Un double règlement Huard, escorté des vieux arguments, fut présenté à l'approbation des échevins par M. Verret. MM. Lamy et Farmer ont combattu la mesure, parce qu'elle viole les droits acquis des hôteliers dont les licences furent accordées et payées suivant certaines conditions; parce que la justice la plus élémentaire exige que les conditions soient respectées, tant que dure le contrat qu'elles ont fait naître; parce que les épiceries licenciées, de leur côté, ne sont aucunement restreints dans leur commerce.

On remarque depuis un certain temps une recrudescence de méfaits, de scandales et de félonies bien vingt-troisième siècle pour notre paisible vieille ville. Avait-on jamais entendu parler de brigandage à main armée, d'effractions de coffres-forts perpétrés en plein midi, après avoir assommé et blânné le gardien? Cela s'est vu à deux reprises ces jours derniers. Jetons un voile sur les suicides, les orgies mortelles et autres drames plus ou moins clandestins qui feraient croire qu'à Québec on vit à outrance, jusqu'à en crever.

Dans un des cas de vol avec effraction dont nous venons de parler, on a commencé par soupçonner les Italiens, bien entendu. Mais un journal mieux renseigné s'est empressé de disculper les sujets de Victor Emmanuel, donnant même à entendre qu'on serait surpris si les noms des mauvais sujets étaient connus. Dans un autre cas, l'inculpé, relâché par l'incurie d'un sergent, a pris la poudre d'escampette.

Nous ne voulons pas conclure du particulier au général; mais il y aurait quelque chose à dire sur la manière dont la police est parfois recrutée sous la présente administration. Dans plus d'un cas, la faveur de tel ou tel échevin bleu n'a-t-elle pu l'emporter sur le mérite et la compétence des aspirants? On entend à sujet bien des plaintes.

Prohibition de mots

La question est évidemment plus sérieuse qu'elle n'en avait l'air. En effet, nous venons de recevoir cette autre communication au sujet de ce pauvre Tricentenaire:

Monsieur le magistrat, Malheureusement, le décret de la société du parler français arrive trop tard. Voilà un an que nous disons tricentenaire: c'était profondément encaivé dans nos mœurs. Autant voudrait changer le nom de la ville de Québec, et l'appeler Fiset City ou Verretville. Pas moyen de moyenner: c'est plus fort que nous autres. Il y aurait peut-être là-dedans une source de revenus: ce serait de faire payer un gage à chaque fois que le mot défendu nous échappe. Tricentenaire. Un gage!

A un sou la pièce, on ramasserait ainsi une jolie somme pour les fameux pères du Tricentenaire... Bon, me voilà pris moi-même. Un gage!

TROLET

Lu au hasard, dans un journal du pays:

"Une jeune fille, sans se rendre compte de l'allure encore trop rapide du train, sauta à bord de la plate-forme, s'infligeant des blessures"... etc.

Qu'on dise, après cela, que les Canadiens ne sont pas un peuple de marins. Ils sont toujours à bord, même à terre; ils embarquent et débarquent tout le temps.

THEATRE BENNETT

"L'arlesienne"

On connaît déjà de l'Arlesienne la délicieuse suite d'orchestre exécutée par la Société Symphonique. C'est donc un régal que nous apporte M. Cazeneuve en nous donnant l'occasion d'entendre la pièce même de Alphonse Daudet, drame en trois actes et cinq tableaux, avec symphonie et chœurs de Georges Bizet. Il y a un souffle de poésie dans cette œuvre, toute empreinte de sentiment agreste, dont un critique a dit: "Petit chef-d'œuvre de grâce et de fraîcheur, elle reste, avec la partition de Carmen, le plus beau titre de son auteur à la reconnaissance des artistes et du public."

Mistral, le poète provençal, nous a fait ressentir les mœurs du Midi dans ses poésies. Daudet les a fait vivre dans l'Arlesienne. Ce chef-d'œuvre de la scène française sera joué par la troupe du Théâtre Na-

tional de Montréal au Théâtre Bennett, lundi et mardi soir avec matinee mardi. Prix populaires. Le cadre où la pièce se joue est charmant, c'est un décor très réussi: la cour de la ferme du Castelet, son puits, son escalier, ses perspectives. Il y a grand luxe d'accessoires, et les flots de musique coulent à jet pendant l'action de cette belle œuvre. La distribution est très forte, comprenant: Mmes Servany, Vhéry, MM. Lombard, Colin, Palmieri, Petit-Jean, Vallhubert, Mallet, Soulier, Alicia, etc., etc. Nous pouvons recommander cette représentation à tous les amateurs du beau théâtre français. L'engagement est limité, trois représentations seulement, lundi et mardi soirs; mardi matinée. Prix populaires: soirées, 15, 25e, 35e, 50e; matinee mardi, 15e, 25e.



Comme on le verra aux annonces, la semaine prochaine sera exceptionnellement intéressante au théâtre Bennett. Mercredi et jeudi, paraîtra pour la première fois sur notre scène une troupe de comédie, musique et danse comme on n'en a pas encore vu à Québec dans le genre divertissant. "Coming thro' the Rye", c'est un titre bien connu, mais les prospectus nous affirment que le spectacle qu'il couvre éclipse tout ce qu'on peut imaginer.

Drames cachés

La pâte humaine est un peu comme certaines matières; si on la comprime trop fort d'un côté, il y a expansion, explosion quelquefois, de l'autre. Il faut que cela se jette quelque part.

On remarque depuis un certain temps une recrudescence de méfaits, de scandales et de félonies bien vingt-troisième siècle pour notre paisible vieille ville. Avait-on jamais entendu parler de brigandage à main armée, d'effractions de coffres-forts perpétrés en plein midi, après avoir assommé et blânné le gardien? Cela s'est vu à deux reprises ces jours derniers. Jetons un voile sur les suicides, les orgies mortelles et autres drames plus ou moins clandestins qui feraient croire qu'à Québec on vit à outrance, jusqu'à en crever.

Dans un des cas de vol avec effraction dont nous venons de parler, on a commencé par soupçonner les Italiens, bien entendu. Mais un journal mieux renseigné s'est empressé de disculper les sujets de Victor Emmanuel, donnant même à entendre qu'on serait surpris si les noms des mauvais sujets étaient connus. Dans un autre cas, l'inculpé, relâché par l'incurie d'un sergent, a pris la poudre d'escampette.

Nous ne voulons pas conclure du particulier au général; mais il y aurait quelque chose à dire sur la manière dont la police est parfois recrutée sous la présente administration. Dans plus d'un cas, la faveur de tel ou tel échevin bleu n'a-t-elle pu l'emporter sur le mérite et la compétence des aspirants? On entend à sujet bien des plaintes.

Echos municipaux

Notre-Dame de Québec, ou plutôt la nouvelle ville de Frontenac, a gagné son point au comité des bills privés. On n'était plus au Conseil-de-Ville où la motion Samson était brutalement jetée au panier. Par 18 voix contre 6, le comité a accordé le droit de passage de l'aqueduc de Frontenac, qu'on lui refusait.

Il paraît que le ton de petit maître ne prend plus aussi bien dans les cercles municipaux. On com-

mence à s'en lasser. Il est malheureusement un peu tard pour reconnaître l'erreur commise aux élections municipales.

Mais d'autres sujets beaucoup plus importants réclament notre attention, en cette année de Jubilé et de grande politique. A chaque jour suffit sa peine.

Personnel

Le Dr. J. B. Piégay, de cette ville, nous est revenu après une année de service comme médecin du district C du Transcontinental, à 220 milles au nord d'Ottawa, où des partis d'ingénieurs sont en train de terminer la localisation de la ligne.

Le tracé sur lequel l'on s'est arrêté passe à peu près à l'endroit de la carte et les sources du St-Maurice rejoignent celles de la Gatineau. On y a trouvé un bon passage, non sans avoir essayé sans succès deux autres tracés plus au sud, car le pays est très accidenté. Il y a beaucoup de bois de pulpe dans cette région, mais à une quarantaine de milles du poste des ingénieurs on trouve de grands bois, pins, etc.

Le Dr. Piégay, est très satisfait de son long séjour dans ces hautes latitudes. Il revient se fixer définitivement à Québec, pour se remettre à l'exercice de sa profession.

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS adressées au sous-secrétaire de la Marine, sous enveloppe cachetée, et marquées sur l'enveloppe: Soumission pour construction d'un bateau de service (tender) pour phares et bouées pour le service de la Baie. Géorgienne, seront reçues jusqu'au

28e jour d'avril prochain, pour le service des phares et bouées de la Baie Géorgienne, steamer en acier, à double hélice, 170 chevaux, Ontario, principales dimensions: 191 pieds pleine longueur, largeur de la carène 35 pieds profondeur de la Baie, 17e pied.

Les plans et devis de ce steamer sont visibles au Ministère de la Marine et des Pêcheries, Ottawa, aux bureaux des Procureurs de Bonaires à Toronto, Collingwood et Midland, au Dépôt des Phares du Dominion à Prescott, et aux agences du Ministère de la Marine et des Pêcheries à Montréal et à Québec.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions. Les journaux expliquent cette annonce sans autorité du Département ne seront pas payés.

P. GOURDEAU, Député-Ministre Marine et Pêcheries, Ministère de la Marine et des Pêcheries, Ottawa 19 mars 1908.

TABAC Rose Quesnel A fumer, doux et naturel

CARTES D'AFFAIRES

Dr J. Eudore Parent

Ex-Décor des Hôpitaux de Paris Ex-interne de la Charité de Lyon

SPECIALITE: Maladies Nerveuses et Mentales, (Épilepsie, Hystérie, Neurasthénie).

BUREAU: 17 RUE ST-JEAN TELEPHONE 3444

Dr. L. J. Montreuil

Ex-Eleve des Hôpitaux de Paris et Berlin. Spécialité: Maladies des Yeux, Nez, Gorge et Odeilles.

No. 94 RUE ST-JEAN Heures de consultation: A.M. 10 à 12 heures P.M. 1 à 4, et 7 à 8 heures.

Tél. 1539.

Haute-Ville: Tel. 891. Succ.: Tel. 2579

Lavigueur & Hutchison

Importateurs de Pianos, Orgues, Instruments, de Musique de toutes espèces. Bâtiments de Musique. Seuls représentant des célèbres Pianos Heintzman & Co. 81-83 et 85, rue St-Jean, succursale: 54, rue St-Joseph. QUEBEC.

PETER FRENCH

AVOCAT 139, rue St-Pierre, - Québec. Victoria Chambers. Tél. 727

Joseph P. TURCOTTE

AVOCAT Etude: 195 rue St-Joseph.—Télép. 2311 Résidence: 194 rue du Roi.

F. O. DROUIN AVOCAT 181 RUE ST-JOSEPH BUREAU DU JOUR DU SOIR TEL 2510

SYNOPSIS DES REGLEMENTS POUR HOMESTEADS AU NOUVEAU-EST

Toute section de nombre pair, non déjà réservée sur les terres fédérales du Manitoba, de la Saskatchewan et d'Alberta, excepté 8 et 26, peut être prise comme homestead par n'importe quelle personne, chef de famille, ou tout homme âgé de plus de 18 ans, à concurrence d'un quart de section ou 160 acres plus ou moins.

La demande d'inscription pour homestead doit être faite personnellement par le postulant à l'Agence ou sous-agence des Terres du Dominion, pour le district où est situé le homestead de l'agent local ou du sous-agent. Néanmoins, l'inscription peut-être faite par procuration au bureau de l'Agence à certaines conditions par le père, mère, fils, fille, frère ou sœur du futur colon.

Le propriétaire de homestead est tenu de remplir ses devoirs comme tel d'après l'un des modes suivants: (1) Demeurer au moins six mois par année sur le homestead pendant trois ans et le cultiver.

(2) Il peut, s'il le désire, satisfaire à la condition de résidence en habitant une terre en culture lui appartenant en propre, d'une étendue de pas moins de quatre-vingt (80) acres, dans le voisinage de son homestead. Le fait d'être co-propriétaire en société ne donnera pas droit à cette exception.

(3) Si le père (ou la mère, le père étant décédé) d'un propriétaire de homestead a sa résidence permanente sur une terre en culture lui appartenant en propre, d'une étendue de pas moins de quatre-vingts (80) acres, dans le voisinage de son homestead ou sur un homestead pour lequel il s'est inscrit dans le voisinage, tel colon peut satisfaire à la condition de résidence en vivant chez son père (ou sa mère).

(4) Le terme "voisinage" dans les deux précédents paragraphes est défini comme signifiant pas plus de 9 milles en ligne directe, à l'exclusion des largeurs allouées pour chemins traversant cette ligne.

(5) Le propriétaire d'un homestead ayant l'intention d'accomplir ses conditions de résidence conformément à ce qui précède, tout en résidant chez ses parents ou sur une terre en culture lui appartenant en propre, doit notifier de telle intention l'Agent du district.

Un avis de six mois devra être donné par écrit au commissaire des terres fédérales à Ottawa, lorsqu'on a l'intention de demander une patente.

W. W. CORY, Sous-ministre de l'Intérieur. N. B.—La publication non autorisée de cet énoncé sera punie par la loi.

BANQUE DE MONTREAL SUCCURSALE ST-ROCH COIN DES RUES DU PONT ET ST-JOSEPH DEPARTEMENT D'EPARGNES INTERET CREDITE 4 FOIS L'AN H. DES RIVIERES, GERANT.

JEAN DROLET BOUCHER DE LARD ET DE BOEUF No. 41, Marché Champlain QUEBEC. Lard frais et salé, Bouef frais et salé, Jambon, Saucisson, Graisse, Beurre, Œufs, Viandes hachées, etc.

Au Bennett LA SEMAINE PROCHAINE 2 SOIRS (LUNDI et MARDI) 30-31 MARS MATINEE MARDI LE CHEF-D'ŒUVRE DE A. DAUDET L'ARLESIENNE MUSIQUE DE BIZET

LA TROUPE DU THEATRE NATIONAL DE MONTRÉAL MAGNIFIQUE DISTRIBUTION...SPLENDEUR MISE-EN-SCENE PRIX: Soirées, 15-25-35-50—Matinées, 15 et 25c

1 et 2 AVRIL, Mercredi et Jeudi avec Matinée spéciale Jeudi L'UNE des PLUS GRANDES ATTRACTIONS de la SAISON PREMIERE APPARITION EN CETTE CITE DE LA SUPERBE PRODUCTION DE LA CIE RORK LE PLUS GRAND DE TOUTS LES SUCCES DE COMEDIE MUSICALE

Coming Thro' The Rye

Par GEORGE HOBART et A. BALDWIN SLOAN Présentée par une grande Compagnie irréprochable de

Comédiens, Chanteurs, Danseurs

Comprenant LE FAMEUX CHŒUR DE 60 BEAUTES LES FLIENNES - LES GEE GIRLS - LE BALLET PONY LES BELLES DE NEWPORT. Comédie Brillante, Musique délicieuse, Danses fascinantes.

Effets de scène, décors, costumes de la plus grande splendeur formant un spectacle ravissant qui n'a pas encore été vu sur notre scène. C'est la comédie musicale la plus parfaite qui se puisse voir.

PRIX: Soirs, 35,75, \$1.00 et \$1.50.—MAT. 25,70,75, \$1.00

GRANDE VENTE DE PIANOS DE HAUTE QUALITÉ A GRANDE REDUCTION

NOUS avons décidé de faire de grandes améliorations et d'agrandir considérablement notre magasin de la rue Saint-Jean. L'augmentation toujours en hausse de notre commerce, commande cet agrandissement, et nous obligé d'ajouter à notre magasin les deux étages supérieurs.

Vu les travaux qu'occasionnent cet agrandissement, nous offrons à d'immenses réductions tout notre stock, consistant au-delà de 75 magnifiques pianos Heintzman & Co. Steinway, Kranish & Bach, Karn & Co., Mendelssohn, Autopiano, Pianolas, Angelus, etc.

Aussi, un grand nombre de Pianos et Harmoniums d'occasion. Termes de paiements des plus faciles. Une visite est sollicitée.

Magasin ouvert tous les soirs.

LAVIGUEUR & HUTCHISON 81-83 et 85 RUE ST-JEAN

G. POITRAS RELIEUR Fabricant de livres blancs et de livres à feuilles mobiles 8, rue Collins, Haute-Ville, Québec TELEPHONE 1735

Fondée en 1876 Téléphone 2224

Charles Vezina ENTREPRENEUR

Electricien, Plombier, Ferblantier, Gazier et Couvreur

Posage d'appareils de chauffage à air chaude, à la vapeur et à l'eau chaude, appareils de plomberie les plus modernes et hygiéniques. Four-niture et installation d'éclairage électrique et au gaz. Assortiment complet d'appareils de plomberie et fixtures électriques, poêles de cuisine les plus améliorés.

PRIX TRES MODERES 117-119 DU PONT, QUEBEC, ATELIER, 124 DU ROI

PRIMERS 10 GOLD STAR 5 H. D. BARRY M. CIGARES QUEBEC. POSITIVEMENT LES MEILLEURS CIGARES.

Beaux Lots a Vendre Sur l'avenue des Erables, à proximité du chemin St-Foy et de l'église Notre-Dame du Chemin, dans la municipalité de Notre-Dame, deux magnifiques lots à bâtir mesurant 50 pieds de front sur 125 de profondeur, avec rielle de service en arrière. Bonne occasion pour construire résidence suburbaine ou maison de rapport en vue des fêtes de Centenaire. Pour conditions, s'adresser à A. B. à ce bureau.

AVIS La Banque des Marchands à St-Sauveur a décidé d'ouvrir ses bureaux le samedi soir et le lundi soir de 7 heures à 8 1/2 heures afin d'accommoder sa nombreuse clientèle.